



# Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PU/2023/2425

## URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi - ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi -~~ d'une demande de :

~~Permis d'urbanisme - permis d'urbanisme de constructions groupées - permis d'urbanisation - modification d'un permis d'urbanisation - certificat d'urbanisme n°2.~~

La demandeuse est l'**a.s.b.l LOCAL BASTARD** dont les bureaux se trouvent **rue Auguste-Hock 17 à 4020 LIEGE**.

Le terrain concerné est situé **Avenue des Marteleurs - 4100 SERAING** et est cadastré **8e division section H n° 0/110 X 131**

Le projet vise à "**régulariser la modification du relief du sol pour la création d'un parcours VTT**" et présente les caractéristiques suivantes :

***Le projet consiste en la régularisation de la modification du relief du sol sur la partie basse de la parcelle concernée.***

***Ces modifications ont ont été réalisées pour créer une piste dédiée à la pratique du VTT free ride, en continuité de la piste (bosses) déjà existante sur la partie haute de la parcelle.***

Article D.VIII.13 du CoDT : "L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme no 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente."

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - ~~D.IV.40 - R.IV.40 1.~~ - **D.VIII.13** - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**) :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur **Fabrizio BENNARDO (04/330.86.33)**

**L'enquête publique est ouverte le 3 octobre 2023 et clôturée le 18 octobre 2023.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete.urbanisme@seraing.be**

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 18/10/2023, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 20 juillet 2023)  
(CDLD art. L1132-5)

Fabrizio BENNARDO  
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 24/03/2023)  
(CDLD art. L 1132-4)

M<sup>me</sup> GELDOF  
CINQUIÈME ÉCHEVIN